



COMMUNIQUÉ
Paris, le 25/04/2025

« 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » S'OPPOSE À LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE ANNUEL ET APPELLE À DES MESURES CONCRÈTES POUR MIEUX FAIRE RESPECTER LA LOI ACTUELLE.

Ce jeudi 24 avril 2025, la Commission européenne a annoncé vouloir imposer un contrôle technique annuel pour tous les véhicules de plus de 10 ans, alors que le contrôle technique périodique est actuellement obligatoire tous les deux pour tous les véhicules, quel que soit leur âge.

Pour « 40 millions d'automobilistes », une telle mesure serait non seulement inefficace, mais également profondément injuste pour les automobilistes. C'est pourquoi l'association s'oppose fermement à cette proposition et appelle à une réflexion plus pragmatique, adaptée aux réalités sociales et économiques, et visant avant tout à mieux faire respecter la réglementation en vigueur.

Une mesure qui aggraverait l'illégalité

Depuis 1992, le contrôle technique est obligatoire en France ; tous les véhicules doivent s'y soumettre tous les 2 ans, quel que soit leur âge. Pourtant, le Baromètre du Contrôle technique 2023 publié par l'association « 40 millions d'automobilistes » et le réseau Autovision a révélé que de nombreux propriétaires de véhicules anciens ne respectent pas cette réglementation, par peur d'être contraints à des réparations coûteuses.

« Accélérer la périodicité du contrôle technique alors même que la règle en vigueur n'est pas respectée par de nombreux automobilistes faute de moyens financiers, c'est prendre le risque d'augmenter le nombre de ceux qui roulent dans l'illégalité. Une telle situation serait néfaste pour la sécurité routière et l'environnement, et donc totalement contre-productive », estime Philippe Nozière, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Mieux faire respecter la loi pour renforcer la sécurité

Plutôt que d'imposer une fréquence accrue, l'association « 40 millions d'automobilistes » juge qu'il serait plus pertinent de renforcer les contrôles à l'égard des usagers qui ne respectent pas la réglementation actuelle. L'objectif doit être de ramener dans les centres de contrôle technique les véhicules qui ne s'y présentent plus.

« L'intérêt du contrôle technique pour améliorer la sécurité routière et préserver les performances environnementales des véhicules est prouvé de longue date. Mais un travail important de sensibilisation et d'information doit être mené auprès des usagers pour les rassurer quant au fait qu'un véhicule normalement entretenu passe sans difficulté les vérifications du contrôle technique et ne sera donc pas sujet à des réparations onéreuses », poursuit Pierre Chasseray, délégué général de l'association.

Le ministre des Transports opposé au contrôle technique annuel

La rumeur d'un contrôle technique plus fréquent avait émergée dès le mois de février dernier. Interrogé à ce sujet, le ministre des Transports Philippe Tabarot avait alors déclaré *qu'aucun projet d'évolution de la réglementation nationale n'était à l'ordre du jour*. Un point de vue salué et partagé par « 40 millions d'automobilistes » :

« Une fois de plus, c'est l'Europe qui sème la pagaille en voulant imposer des réglementations ultra-restrictives et uniformes, sans tenir compte des spécificités nationales. En démentant l'intention française de raccourcir la périodicité des contrôles techniques, le ministre des Transports a montré qu'il était conscient du fait que cette mesure serait inacceptable socialement et délétère financièrement pour les automobilistes », conclut Pierre Chasseray.

L'association "40 millions d'automobilistes" enjoint les décideurs européens à revenir sur cette proposition et appelle à la mise en œuvre de solutions concrètes et équilibrées pour un meilleur respect de la réglementation actuelle.



 www.40millionsdautomobilistes.com

 @40MA - 40 Millions d'Automobilistes
@PChasseray - Délégué Général

 @40millionsdautomobilistes51

➔ **À propos de "40 millions d'automobilistes"** : "40 millions d'automobilistes" est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver ce facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.